

## Tarification scolaire normande à compter de septembre 2026

Catégories d'élèves	Participation familiale en € TTC
<p><b>Pass Scolaire NOMAD :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Elèves de maternelles, élémentaires (y compris Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) et internes</li> <li>⇒ Collégiens / Lycéens / Autres élèves <sup>(1)</sup> (Externe / Demi-Pensionnaire)</li> <li>⇒ Transports en train (Externe / Demi-pensionnaire / Interne)</li> </ul>	<p>72 €</p> <p>144 €</p> <p>144 €</p>
<p><b>Pass Scolaire NOMAD + :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Pour toutes les catégories d'élèves</li> </ul>	<p>204 €</p>
<p>Tarification solidaire pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est inférieur ou égal à 500 € mensuels – sur justificatif</p>	<p>1/2 Participation familiale</p>
<p>Majoration en cas de retard de dépôt de dossier non justifié</p>	<p>20 €</p>
<p>Non ayants droit à la tarification scolaire</p>	<p>Application de la tarification commerciale et des conditions d'accès en vigueur au réseau</p>
<p><b>Duplicata :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Carte défectueuse (après expertise des services de la Région)</li> <li>⇒ Perte, vol, détérioration ou à la suite d'invalidation justifiée</li> </ul>	<p>Gratuité</p> <p>10 €</p>
<p>Inscription à compter du 1<sup>er</sup> février <sup>(2)</sup></p>	<p>1/2 Participation familiale <sup>(2)</sup></p>

(1) Elèves en section d'éducation spécialisée (EREA, SEGPA, ...), en Maisons Familiales Rurales (MFR), en alternance en établissement de formation (lycée, CFA, IFORM...)

(2) Ne s'applique que sur la base du Pass scolaire NOMAD délivré aux scolaires Demi-Pensionnaires, soit une participation familiale à 72€ pour le Pass scolaire NOMAD et à 132 € pour le Pass scolaire NOMAD +